COMMUNE

CURBANS

Exploitations agricoles

Localisation des exploitations agricoles et distances réciproques à respecter vis à vis des tiers (Art. 111-3 du Code Rural)

Légende

Bâtiment agricole

Distances réciproques à respecter (Bâtiment d'élevage)

Plan de situation

Echelle

1/2500

Date

14 Octobre 2024

N

EURECAT SCOP Urbanistes